



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 118435

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités relativement à la loi portant création de l'Ordre national infirmier. Cette demande ancienne et parfaitement légitime de la profession destinée à encadrer scrupuleusement une activité placée au coeur du dispositif de santé, avait été consacrée par l'adoption, le 14 décembre dernier, de la proposition de loi qui avait été déposée à cet effet. Il importe maintenant que puisse être rapidement installée cette instance qui apportera à la profession et aux patients un certain nombre de garanties, qui permettra, en outre, aux pouvoirs publics de disposer d'interlocuteurs parfaitement organisés, en plus des syndicats professionnels existants, et qui offrira aux jeunes désireux d'embrasser la carrière une lisibilité sur leur avenir et sur les modalités pratiques d'exercice de la profession tout à fait indispensables. Il lui demande donc de bien vouloir préciser le calendrier qui a été élaboré pour permettre à l'Ordre national infirmier d'être installé et pour faire en sorte que les élections se tiennent dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118435

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1504